

**Fiche de données de sécurité**  
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 09. 07. 2024    Page: 1/(13)  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1. Identificateur de produit

**PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Code du produit: 7202322

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées: masse d'étanchéité. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

Utilisations déconseillées: une application autre que celle mentionnée ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Détails du distributeur :

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: [info@obo.de](mailto:info@obo.de)

Responsable du SDS:

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: [info@obo.de](mailto:info@obo.de)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network

Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

Angers - 02 41 48 21 21; Bordeaux - 05 56 96 40 80; Lille - 0800 59 59 59

Lyon - 04 72 11 69 11; Marseille - 04 91 75 25 25; Nancy - 03 83 22 50 50

Paris - 01 40 05 48 48; Toulouse - 05 61 77 74 47

[bnpc@chru-nancy.fr](mailto:bnpc@chru-nancy.fr)

<http://www.centres-antipoison.net/>

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Catégories de danger  
non classé

Mentions de danger  
-

**Fiche de données de sécurité**  
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 09. 07. 2024    Page: 2/(13)  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit: Nom de marque: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: -

Pictogrammes de danger: pas nécessaire

Mention d'avertissement: pas nécessaire

Mentions de danger:

**pas nécessaire**

Indications complémentaires:

**EUH208** Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence— généraux:

-

Conseils de prudence— prévention:

-

Conseils de prudence— intervention:

-

Conseils de prudence— Stockage: -

-

Conseils de prudence— Élimination:

-

Indication de danger détectable au toucher: pas nécessaire.

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : pas nécessaire.

Informations relatives au transport: Rubrique 14.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des concentrations de 0.1 % ou plus.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 09. 07. 2024    Page: 3/(13)  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Description chimique: Mélange d'acrylate et d'additifs sans halogène.

#### Composants dangereux

| Nom de la substance                                                                              | Numéro CE | Numéro CAS | Catégories de danger                                                                                                 | Mentions de danger                                               | Quantité en % |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------|
| Fer (III) oxyde*<br>Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119457614-35                           | 215-168-2 | 1309-37-1  | -                                                                                                                    | -                                                                | <3            |
| Pigment Black 11<br>(tétraoxyde de trifer)<br>Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119457646-28 | 215-277-5 | 1317-61-9  | -                                                                                                                    | -                                                                | <3            |
| Mélatamine**<br>Numéro d'enregistrement REACH:<br>no data                                        | 203-615-4 | 108-78-1   | Carc. 2<br>Repr. 2<br>STOT RE 2                                                                                      | H351<br>H361f<br>H373                                            | <0.3          |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-<br>one***<br>Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2120761540-60        | 220-120-9 | 2634-33-5  | Acute Tox. 4<br>Skin Irrit. 2<br>Skin Sens. 1A<br>Eye Dam. 1<br>Acute Tox. 2<br>Aquatic Acute 1<br>Aquatic Chronic 1 | H302<br>H315<br>H317<br>H318<br>H330<br>H400 (M=1)<br>H410 (M=1) | <0.036        |

\*avec limite d'exposition

\*\*Substance de la liste des candidats SVHC

\*\*\*Limites de concentrations spécifiques: Skin Sens. 1A; H317:  $C \geq 0.036 \%$   
Inhalation: ETA = 0.21 mg/l (poussières ou brouillards); Oral: ETA = 450 mg/kg

Texte des phrases H et des sigles de classification (CLP) cf. rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Instructions générales: Ne rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente ou en état convulsif.

Inhalation: Le blessé doit être posé au repos à l'air fraîche. En cas de malaise, appeler le médecin.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 09. 07. 2024    Page: 4/(13)  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant 10-15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion: En cas d'ingestion boire de l'eau. Ne pas faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

La protection de premiers secours: Aucune spécification individuelle

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Peut produire une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas nécessaire. Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone, poudre, l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés :

En fonction de l'environnement de combustion.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Produits de décomposition dangereux: le produit n'est pas combustible.

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO) et les hydrocarbures peuvent apparaître en cas de combustion incomplète.

### 5.3. Conseils aux pompiers:

Équipement de protection spécial:

Conformément aux mesures de lutte contre l'incendie en vigueur. Appareil de respiration.

Plus d'informations:

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir le contenant.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. A récupérer séparément.

Les eaux d'extinction polluées et les résidus de combustion sont à éliminer conformément aux règlements.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.

Tenir à distance les personnes qui ne participent pas au sauvetage.

Éviter le contact avec la peau, les vêtements et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs.

Une ventilation suffisante doit être assurée.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1

Date de sortie /dernière révision:  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023

Date de sortie: 09. 07. 2024

Page: 5/(13)

Date de révision: 31. 07. 2025

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Il faut empêcher toute pénétration dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations.  
Avertir les autorités compétentes.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Sur le sol: Récupérez le liquide libre avec la pompe. Contenir le liquide renversé avec du sable, de la terre ou d'autres absorbants incombustible appropriés. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Sur l'eau: Informer les autorités locales conformément à la réglementation.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.

Considérations relatives à l'élimination: Cf. Rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Maintenir les mesures générales appliquées aux opérations normales avec des substances chimiques.

Une ventilation adéquate doit être assurée.

Éviter le contact avec la peau et les yeux et la respiration de longue durée des vapeurs et du brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Il est interdit de manger ou fumer pendant les heures de travail. Éviter les éclaboussures.

Température de conservation: non déterminé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Les conditions du stockage doivent se conformer aux exigences du stockage de substances chimiques.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé dans des contenants d'origine bien fermés.

Tenir à l'écart des rayons du soleil, de la chaleur directe et des sources d'inflammation.

Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

Stabilité au stockage: 12 mois (23°C)

Température de conservation: 10 – 35°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Masse d'étanchéité. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 09. 07. 2024    Page: 6/(13)  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs autorisées et valeurs-seuil de l'air des lieux de travail:

Valeurs autorisées et valeurs-seuil de l'air des lieux de travail  
(Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

| Nom de la substance                        | Numéro CAS | VLEP-8h |                   | VLCT (ou VLE) |                   | Notes               |        |
|--------------------------------------------|------------|---------|-------------------|---------------|-------------------|---------------------|--------|
|                                            |            | ppm     | mg/m <sup>3</sup> | ppm           | mg/m <sup>3</sup> | TMP n°              | Année: |
| <i>Fer (trioxyde de di-,fumées), en Fe</i> | 1309-37-1  | -       | 5                 | -             | -                 | 44,<br>44bis,<br>94 | 1987   |

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures techniques:

Ventilation adéquate (aspiration générale ou locale).

Équipement de protection individuelle:

- a) La protection des yeux/du visage    Lunettes de sécurité bien ajustées (EN 166).
- b) La protection de la peau
  - i. Protection des mains    Gants de protection (EN 374).  
Les caractéristiques des gants sont déterminées par les conditions (utilisations multiples, chargement mécanique, température, force et durée d'exposition). Le mode d'emploi du fabricant et les conditions d'application doivent être respectés.
  - ii. Autres    Vêtements de protection.
- c) La protection respiratoire    Dans des conditions normales, cette protection n'est pas nécessaire. En cas de dépassement des limites d'exposition, une protection respiratoire avec un filtre à particules est recommandée (filtre de type A2-P2, EN 14387).
- d) La protection contre les risques thermiques    Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Interdit d'évacuer le produit dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations!

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 09. 07. 2024    Page: 7/(13)  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |                                                                                 |                         |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| a) État physique:                                                               | liquide (Pâte)          |
| b) Couleur:                                                                     | brun rougeâtre          |
| c) Odeur:                                                                       | inodore                 |
| d) Point de fusion/point de congélation:                                        | aucune donnée           |
| e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | aucune donnée           |
| f) Inflammabilité:                                                              | aucune donnée           |
| g) Limites inférieure et supérieure d'explosion:                                | aucune donnée           |
| h) Point d'éclair:                                                              | aucune donnée           |
| i) Température d'auto-inflammation:                                             | aucune donnée           |
| j) Température de décomposition:                                                | aucune donnée           |
| k) pH:                                                                          | aucune donnée           |
| l) Viscosité cinématique:                                                       |                         |
|                                                                                 | à 40°C : aucune donnée  |
|                                                                                 | à 100°C : aucune donnée |
| m) Solubilité                                                                   |                         |
| Solubilité dans l'eau :                                                         | aucune donnée           |
| Solubilité dans d'autres solvants:                                              | aucune donnée           |
| n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):                           | aucune donnée           |
| o) Pression de vapeur (à 20°C):                                                 | aucune donnée           |
| p) Densité et/ou densité relative (à 20°C ):                                    | 1.30 – 1.45 g/cm³       |
| q) Densité de vapeur relative:                                                  | aucune donnée           |
| r) Caractéristiques des particules:                                             | aucune donnée           |

### 9.2. Autres informations

aucune donnée

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- |                                            |                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10.1. Réactivité                           | Il n'y a pas de danger connu.                                                                                                      |
| 10.2. Stabilité chimique                   | Stable en conditions d'utilisation recommandées.                                                                                   |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Aucun connu.                                                                                                                       |
| 10.4. Conditions à éviter                  | Humidité, chaleur.                                                                                                                 |
| 10.5. Matières incompatibles               | L'eau.                                                                                                                             |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux  | En cas d'utilisation recommandée il n'y a pas de produits de décomposition dangereux. Gaz d'échappement dangereux: cf. rubrique 5. |

**Fiche de données de sécurité**  
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1

Date de sortie /dernière révision:  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023

Date de sortie: 09. 07. 2024  
Date de révision: 31. 07. 2025

Page: 8/(13)

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des concentrations de 0.1 % ou plus.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité Les hydrocarbures sont intrinsèquement dégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucun connu.

12.4. Mobilité dans le sol Aucun connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, À une concentration de 0.1 % ou plus.



# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 09. 07. 2024    Page: 9/(13)  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des concentrations de 0.1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Effets environnementaux:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Classification des dangers liés à l'eau (Allemagne):

WGK 1 (AwSV)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 08 04 10

Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Déchets d'emballages:

Les emballages contaminés doivent être traités conformément au règlement cité ci-dessus et aux réglementations de l'Union Européenne.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 02

Emballages en matières plastiques.

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

Eaux usées:

Dans tous les cas, il convient de veiller à la conformité avec les réglementations communautaires, nationales et locales. Il incombe à l'utilisateur de connaître toutes les réglementations nationales et locales pertinentes.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|                                                                        |                      |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification                            | non classé           |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU                     | non classé           |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                            | non classé           |
| 14.4. Groupe d'emballage                                               | non classé           |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                                     | non classé           |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur            | non classé           |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | n'est pas applicable |

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1

Date de sortie /dernière révision:  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023

Date de sortie: 09. 07. 2024

Page: 10/(13)

Date de révision: 31. 07. 2025

Transport par eau:

Transport fluvial/ transport maritime ADN/IMDG: Ne s'applique pas au produit.

Transport aérien :

ICAO / IATA: Ne s'applique pas au produit.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégorie Seveso : non classé

Le produit contient la substance SVHC: Mélatamine (CAS : 108-78-1)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances pour contribuer à la sécurité du transport, manipulation et utilisation du produit. Ces données couvrent uniquement le produit indiqué. Les paramètres physiques et chimiques indiqués décrivent le produit du point de vue des spécifications de sécurité. Ils ne garantissent pas les propriétés spécifiques du produit et ne font pas l'objet de contrat ou de spécifications de produit.

Le fabricant et le distributeur n'assument aucune responsabilité pour les dégâts résultant d'un usage inapproprié ou non recommandé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer aux textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux recommandations d'utilisation relatives au produit.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)  
non classé

*Le texte entier des phrases H énumérées dans la partie 3 de la fiche technique de sécurité, ainsi que de la classe et de la catégorie de danger:*

H302

Nocif en cas d'ingestion

H315

Provoque une irritation cutanée.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1

Date de sortie /dernière révision:  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023

Date de sortie: 09. 07. 2024  
Date de révision: 31. 07. 2025

Page: 11/(13)

|                   |                                                                                                                 |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H317              | Peut provoquer une allergie cutanée                                                                             |
| H318              | Provoque de graves lésions des yeux                                                                             |
| H330              | Mortel par inhalation.                                                                                          |
| H351              | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                             |
| H361f             | Susceptible de nuire à la fertilité.                                                                            |
| H373              | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                    |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.                                  |
| Acute Tox. 4      | Toxicité aiguë, catégorie 4                                                                                     |
| Skin Irrit. 2     | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2                                                                     |
| Skin Sens. 1A     | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A                                                                           |
| Eye Dam. 1        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                                                       |
| Acute Tox. 2      | Toxicité aiguë, catégorie 2                                                                                     |
| Carc. 2           | Cancérogénicité, catégorie 2                                                                                    |
| Repr. 2           | Toxicité pour la reproduction, catégorie 2                                                                      |
| STOT RE 2         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée, catégorie 2                              |
| Aquatic Acute 1   | Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité aiguë de catégorie 1                                                |
| Aquatic Chronic 1 | Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 1                                            |

## Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

|     |                                                                                                                                                                                                                       |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN | (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road) Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                |
| ATE | (Acute Toxicity Estimate) Estimation de la toxicité aiguë                                                                                                                                                             |
| BCF | (Bioconcentration Factor) Facteur de bioconcentration (FBC)                                                                                                                                                           |
| Bw  | (Body Weight) Poids corporel                                                                                                                                                                                          |
| C&L | (Classification and Labelling) Classification et étiquetage                                                                                                                                                           |
| CAS | (Chemical Abstracts Service) numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique                                                         |
| CE  | Communauté européenne                                                                                                                                                                                                 |
| CLP | (Classification, Labelling and Packaging) Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges           |
| CMR | (Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction) Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction                                                                                                              |

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 09. 07. 2024    Page: 12/(13)  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

|                   |                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CSA               | (Chemical Safety Assessment) Évaluation de la sécurité chimique.                                                                                                                                                                |
| CSR               | (Chemical Safety Report) Rapport sur la sécurité chimique                                                                                                                                                                       |
| DBO               | (Biochemical Oxygen Demand) Demande biochimique en oxygène:                                                                                                                                                                     |
| DCO               | (Chemical oxygen demand) Demande chimique en oxygène: .                                                                                                                                                                         |
| DMEL              | (Derived Minimal Effect Level) Dose dérivée avec effet minimum                                                                                                                                                                  |
| DNEL              | (Derived No Effect Level) Dose minimale pour un risque acceptable                                                                                                                                                               |
| ECHA              | (European Chemicals Agency) Agence européenne des produits chimiques                                                                                                                                                            |
| EC <sub>50</sub>  | (Effective Concentration 50%) Concentration efficace 50%<br>La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée |
| ErC <sub>50</sub> | ≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin                              |
| Ed <sub>50</sub>  | (Effective Dose 50%) Dose effective 50%. La dose effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.                                                                                                                      |
| ELINCS            | (European List of Notified Chemical Substances) Liste européenne des substances chimiques notifiées)                                                                                                                            |
| ES                | (Exposure Scenario) Scénario d'exposition                                                                                                                                                                                       |
| IARC              | (International Agency for Research on Cancer) Centre international de recherche sur le cancer                                                                                                                                   |
| IATA              | (International Air Transport Association) Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                                        |
| IMDG              | (International Maritime Dangerous Goods) Code maritime international des marchandises dangereuses                                                                                                                               |
| LC <sub>50</sub>  | (Lethal Concentration 50%) Concentration létale à 50%                                                                                                                                                                           |
| LD <sub>50</sub>  | (Lethal Dose 50%) Dose létale à 50%                                                                                                                                                                                             |
| LOAEC             | (Lowest Observed Adverse Effect Concentration) Concentration minimale avec effet observé.                                                                                                                                       |
| LOAEL             | (Lowest Observed Adverse Effect Level) Dose minimale avec effet nocif observé                                                                                                                                                   |
| LOEC              | (Lowest Observed Effect Concentration) concentration efficace la plus faible observée                                                                                                                                           |
| LOEL              | (Lowest Observed Effect Level) Dose minimale avec effet observé.                                                                                                                                                                |
| NOEC              | (No observed effect concentration) Concentration sans effet observé                                                                                                                                                             |
| NOEL              | (No observed effect level) Effet non observé                                                                                                                                                                                    |
| NLP               | (No-Longer Polymer) Ne figure plus sur la liste des polymères                                                                                                                                                                   |
| NOAEL             | (No Observed Adverse Effect Level) Effet non observé (nocif)                                                                                                                                                                    |
| N° CE             | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne                                                                                                |
| OECD              | (Organisation for Economic Cooperation and Development) Organisation de coopération et de développement économiques                                                                                                             |
| PBT               | (Persistent Bioaccumulative and Toxic) Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                                                    |
| PNEC              | Predicted No-Effect Concentration) Concentration(s) prédite(s) sans effet                                                                                                                                                       |
| ppm               | (parts/million) Parties par million                                                                                                                                                                                             |
| REACH             | (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques                                                                         |
| RID               | (Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by Rail) Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                         |
| SVHC              | (Substance of Very High Concern) substance extrêmement préoccupante                                                                                                                                                             |
| TWA               | Moyenne pondérée dans le temps                                                                                                                                                                                                  |
| UVCB              | (substance of unknown or variable composition, complex reaction products or biological materials) Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques                |

**Fiche de données de sécurité**  
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROPLUG® Screed Mastic coupe-feu**

Numéro de version: 1.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 09. 07. 2024    Page: 13/(13)  
(Fabricant) - / 02. 08. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

|      |                                                                                    |
|------|------------------------------------------------------------------------------------|
| VOC  | (Volatile organic compounds) Composés Organiques Volatils (COV)                    |
| vPvB | (Very Persistent and very Bio-accumulative) très persistant et très bioaccumulable |
| WEL  | Limite d'exposition en milieu de travail                                           |

Révision:

| Rubrique        | L'objet de changement                           | Date         | Numéro de version |
|-----------------|-------------------------------------------------|--------------|-------------------|
| 1., 2.,<br>1.3. | Nom du produit<br>Informations sur le fabricant | 31. 07. 2025 | 1.1               |